



Versailles, le 27/08/2026

BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Le département des Yvelines est placé en vigilance **ORANGE** en raison d'un événement de type **ORAGES**. Le préfet des Yvelines décide la sensibilisation des maires et des services de l'État. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

1- Type et période de la vigilance météorologique :

Vigilance **ORANGE ORAGES** le jeudi 27 août 2026 de 17h00 à 22h00

Vigilance **JAUNE ORAGES** le jeudi 27 août de 22h00 à 00h00

Aujourd'hui, jeudi 27/08 (heure de Paris)

0h 3h 6h 9h 12h 15h 18h 21h 0h



Orages



2- Description de la situation météorologique :

Situation actuelle : Vigilance **JAUNE ORAGES** persistante depuis hier.

3- Evolution prévisible de la situation :

Situation fortement orageuse d'été qui nécessite une vigilance particulière dans la mesure où il existe un risque fort de phénomènes violents. Une dégradation orageuse remonte sur l'Île-de-France à partir de cet après-midi, jusqu'à 22h ce jour. En fin de journée, les phénomènes s'intensifient marqués par une forte activité électrique, de fortes rafales de vents pouvant aller de 50 à 70 km/h, de fortes intensités de pluie allant jusqu'à 20 mm/h localement. Le risque de grêle n'est pas exclu.

4 – Conseils de comportements à destination de la population :

Le préfet demande à la population d'être vigilante aux phénomènes d'orages pouvant être particulièrement intenses :

- S'éloigner des arbres et des cours d'eau.
- S'abriter dans un bâtiment en dur.
- Se tenir informé et éviter de se déplacer.
- Protéger les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés.
- Eviter d'utiliser son téléphone et les appareils électriques.

5 – Points de vigilance pour les maires :

- Informer la population sur les risques inhérents à la vigilance orange ;
- Relayer les messages de prévention de la préfecture.
- Sensibiliser la population et les organisateurs d'événement sur les activités en extérieur, particulièrement celles représentant un risque (activité de plein air, activité sportive, activité sous des barnums ou des tentes...) ;
- Être très attentif aux personnes vulnérables notamment en cas de coupure d'électricité ;
- Inciter la population à limiter ses déplacements.

5 – Se tenir informé :

- De l'évolution du niveau de vigilance : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Des informations officielles : <https://www.yvelines.gouv.fr/> & <https://x.com/Prefet78>